SITE CASTRAL

Lavieu

Mireille Busseuil
Jacques Verrier

Début 2018, l'aménagement de l'ancienne salle des fêtes en logement privatif entraînant une perturbation de la butte castrale, le Service Régional d'Archéologie confiait au GRAL une surveillance de chantier. Lors du bilan de cette opération, nous avons également actualisé le cadre historique et l'état des lieux en 2018, suite aux récentes découvertes archivistiques, photographiques et locales.

Introduction

Cadre de l'intervention

La commune de Lavieu se situe dans le département de la Loire, sur le versant sud-est des Monts du Forez (cf. fig. 1). Château, habitat et église sont mentionnés dès le XIIe siècle. Siège de la châtellenie comtale du même nom, le village primitif, ceint d'une enceinte, dominé par un donjon, est perché sur un pic basaltique à la base granitique. De la période médiévale du site, il ne reste que quelques remplois dans le bourg actuel et les hameaux voisins.

L'aménagement de l'ancienne salle des fêtes en logement privatif entraînait un remodèlement de la butte castrale, sur l'extrémité sud-est de la parcelle n° 1411, suivit d'un enrochement (cf. fig. 2). L'opération 2018 consistait en une surveillance de chantier afin d'identifier les hypothétiques structures et de documenter le site.

Le site castral de Lavieu n'a jamais fait l'objet d'étude archéologique si ce n'est un inventaire des vestiges avec un relevé sommaire des microreliefs sur le sommet du pic, dans le cadre de la Carte Archéologique de la Loire (Busseuil/Verrier, 2002).

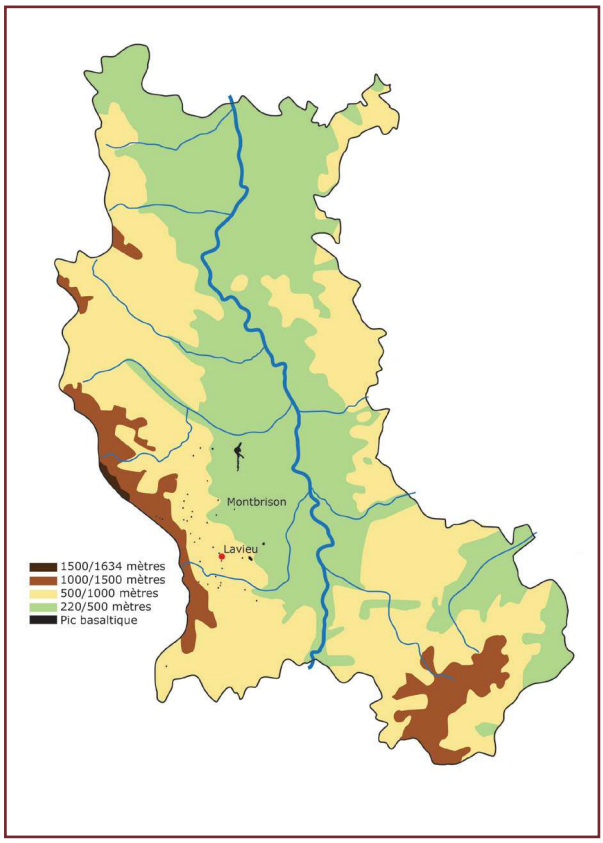

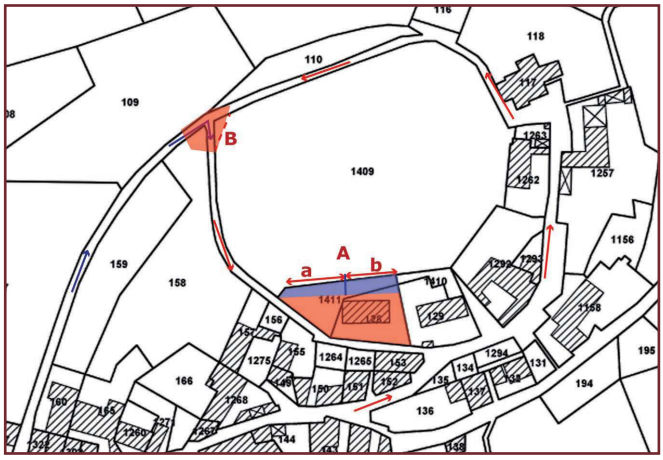

Figure 1 | carte de la Loire, relief et localisation de Lavieu

Figure 2 | cheminements et localisation des zones d'intervention ; Cadastre 2018, Section A, Feuille 000 A 01

<<<

Connaissance du site

<<<

La châtellenie ou mandement était un découpage administratif, fiscal et juridique morcelant le territoire, avant 1789. Le capitaine châtelain, agent comtal nommé par le comte, détenait les pouvoirs de justice, et collectait, également, les revenus pour son suzerain.

Le château, la châtellenie et le mandement de Lavieu étaient du domaine des comtes de Forez avant 1167, quand le roi Louis VII y céda ses droits, théoriques, au comte Guy II en augment de fief[1].

Dans son testament, en juillet 1239, Guy IV, comte de Forez, lègue 50 sous à sa chapelle de Montbrison, à percevoir dans le mandement de Lavieu[2]. Par la suite, les nombreux anniversaires fondés par les comtes de Forez puis par les ducs de Bourbon dans la collégiale Notre-Dame de Montbrison seront de même assis sur les revenus de la châtellenie de Lavieu[3].

Durant le XIIIe siècle, les documents mentionnant le territoire de Lavieu sont nombreux.

En décembre 1250, Jean Garin, de Monsupt, *domicellus*, et sa femme, vendent divers biens au prieuré de Saint-Romain-le-Puy, dont un cens en seigle sur la terre de Chatelville située dans la paroisse de Lavieu[4].

1| Chartes du Forez n° 1386
2| Chartes du Forez n° 1386
3| 18 juin 1270, testament du comte Renaud, par lequel est fondé, entre-autre, un anniversaire dans l'église Notre-Dame de Montbrison de 10 livres viennoises à prendre dans le mandement de Lavieu in Chartes du Forez n° 1485. La duchesse de Bourbon fonde, le 9 septembre 1415, un anniversaire dans l'église Notre-Dame de Montbrison, à prendre sur les revenus de la châtellenie de Lavieu in Jean-Marie de La Mure, t. II, p. 115
4| Chartes du Forez n° 456
5| Archives Nationales côte P1402 3, n.1341, art. 71
6| Charte de Forez n° 162 ; AD42, série H, fond de Jourcey
7| Chartes de Forez n° 1070 et n° 1202
8| Charte de Forez n° 1677, note 1
9| Jean-Marie de La Mure, t. I, p. 350 note n° 1

En 1260[5], Jean de la Bastie (cf. figure 7) prête foi et hommage pour ce qu'il a, entre autres, au mandement de Lavieu *Johanz della Batici… e de czo quil a dedenz lo chatel e dedenz los termenz delle Vieu….* En 1272, Aymone, femme de Guillemet Ronnin, échange avec son mari tous les biens provenant de sa dot, contre tous ses droits dans la villa de Bussy située dans le mandement de Lavieu….*tenementa sita sunt in villa de Bussy in mandamento de Laviaco*[6].

A partir des années 1240, se succèdent les mentions de châtelain, prévôt ou sergent de Lavieu :

- 1248, Brunel Vallier, châtelain[7] ;
- 1310, Renaud de Langes, châtelain[8] ;
- 1316, Simon de Careisieu, prévôt[9] ;

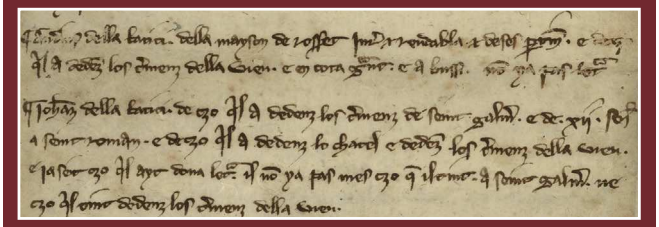

Figure 7 | Archives Nationales, côte P1402 3, n.1341, art. 71 ; Johanz della Batici, de czo quil a dedenz los termenz de Seint Galmer e de XII sol a Seint Roman (le Puy), e de czo quil a dedenz lo chatel e dedenz los termenz delle Vieu e ja seit czo quil ayt dona letra, il non y a pas mes czo que il tint a Seint Galmer, ne czo quil tint dedenz los termenz della Vieu

Figure 8 | Archives Nationales, côte P.490/3, cote 276 ; Item triginta solidi vienensis redditi sitem infra mandamentum laviaci quas dictis dominis Guillermus atque sivit sub tempore rehemptionis perpetui temporis a Bertrando del Say

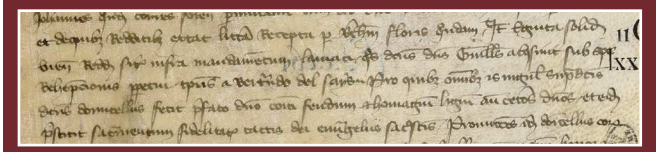

• 1316, Poncet de Fontferrières, châtelain[10] ;
• 1334, Robert Vernin, châtelain[11] ;
• 1334, Guyonet Barbier, sergent[12] ;
• 1365 : Giraud de Sainte Colombe, châtelain[13] ;
• 1369 : Denis de Beaumont, châtelain de Lavieu[14]

Le XIVe siècle est également généreux en archives, nous mentionnons, celle de 1348[15], en exemple (cf. figure 8) : *trente sous viennois de rente située dans le mandement de Lavieu que ledit seigneur Guillaume avait remis par adjudication à perpétuité à Bertrand de Says*.

Le terrier de la châtellenie de Lavieu[16] datant de 1396 renseigne sur les revenus de celle-ci (cf. figure 9) :
• 26 livres, 7 sols, 6 deniers, le 7° d'un denier et le quart d'une obole viennoise ;
• taille baptisée[17], 60 livres ;
• froment, 11 métiers ;
• seigle, 29 setiers, 8 métiers ;
• orge, 1 setier, 13 métiers ;
• avoine, 21 setiers, 11 ras ;
• gelines, 76 et quart ;
• poussins, 4 ;
• lapins, 11 ;
• lièvres, 3 et deux tiers ;
• tourtes, deux et demie ;
• vin, 2 ânées et 3 quarterons ;
• foin, 7 trousses et tiers d'une autre.

10| Jean-Marie de La Mure, t. I, p. 350 note n° 1
11| Jean-Marie de La Mure, t. I, p. 397 note n° 1
12| Jean-Marie de La Mure, t. I, p. 397 note n° 1
13| Jean-Marie de La Mure, t. III, p. 254
14| B2003, Comptes des châtelains et prévôts
15| Archives nationales P.490/3, cote 276
16| AD42, série B2034
17| Taille baptisée ou taille réelle se lève sur les héritages

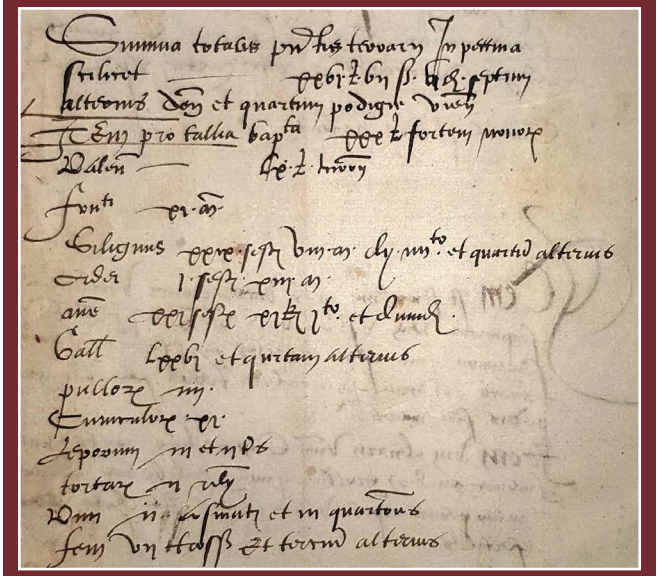

Figure 9 | terrier de la châtellenie de Lavieu, 1396, AD42 B2034

Les valeurs des mesures de Lavieu sont précisées à la fin du terrier :
• le setier de seigle (froment ou orge) valait 16 métiers ;
• le setier d'avoine valait 16 combles ;
• le comble valait 1 ras et demi ;
• le comble chauché valait 2 ras ;
• 12 coupes de blé font un métier.
La mesure étalon des grains était le bichet variant entre 16,75 litres et 34,36 litres en Forez selon les lieux. Il s'appelait aussi boisseau, carte, carton, livrot, livrou, (pour l'orge), métant, métier (pour le froment).

Les différentes façons de remplir le bichet de grain étaient précisées dans les documents et les terriers :
• pelle, pèle, ordinaire en vidant sans tasser ;
• secousse, avec 1/12, 1/16, 1/20 et plus, en tassant de plus en plus ;
• comble, mesure bien pleine, avec 1/3 ou 1/2 en plus ;
• comble et chauchée, le double de la mesure ordinaire.

Après la défaite du Connétable de Bourbon, le comté de Forez fut uni au royaume de France en 1532. Les anciennes châtellenies furent vendues. La justice de Lavieu devint la propriété, en 1537, de Louise d'Hostun de Clavesson. La seigneurie retourna dans le domaine du roi et sur décision royale de 1692, fut vendue aux enchères le 13 mars 1696. Elle fut adjugée pour la somme de douze mille livres au comte de Damas qui devint vicomte de la châtellenie de Lavieu[18]. La châtellenie royale de Lavieu possède la haute, moyenne et basse justice, greffe, revenus et droits. Le comte de Damas nomma en 1697, Maître Pierre Morel, notaire, à la charge de greffier de la châtellenie royale et prévôté de Lavieu.

Un acte[19] du 28 janvier 1741, reprenant les textes et bornes anciennes, délimite la châtellenie (cf. fig. 10) : *Cette seigneurie prend son commencement et son premier confins et limite est un rocher qui joint à la place du moulin de Grata qui est entre le ruisseau ou rivière qui coule des Costes de Margerie au bas de Montsupt, sur lequel rocher est gravée une croix, où il y a un autre rocher à costé qui guide la limite de ladite terre jusqu'à la croix de Fontamalard ; de cette croix, la seigneurie s'étend tout du long de la goutte ou craze qui conduit jusques à la rivière d'Ojon ; passe la même rivière, prend tout le bois de Cohard et tout le haut de la montagne jusqu'à la rivière qui coule de Chenereilles dans celle d'Ojon où elle se jette ; elle va aussy aboutir jusqu'au ruisseau ou rivière de la Forest et suit ladite rivière jusqu'au moulin de Grata de Marcilleux et va le long du ruisseau joindre la fontaine de la Belle dans le bois de Charanton appartenant aux héritiers de Messieurs Chauvon qui est au-dessus de Montagu ; et de ladite fontaine, va joindre le moulin de Pélardy qui dépend de ladite châtellenie ; et dudit moulin prend tout le tènement de Ferriol qui renfermetous les fonds dudit Ferriol et de là va joindre une croix au-dessus des bois de Gumières placée dans le chemin de Saint-Anthème à Verrières, appelée la croix de la Potence ; et de ladite croix va passer dans le bourg de Chazelles qui fait la séparation de la terre de Chazelles d'avec celle de la justice de Ladvieu ; s'estend par suite le long de la rivière de Lézigneux et renferme le village de Valensange et suit jusqu'audit moulin de Grata cy-devant énoncé. Il est aussi à remarquer que, depuis le moulin de Grata jusqu'à ladite croix de Fontamalard, toutes les hauteurs qui sont dans cet endroit et qui dépendent de plusieurs particuliers habitants de Bonnaire ou ailleurs dépendent de la même justice et seigneurie de Ladvieu.*

Figure 10 | La châtellenie de Lavieu et son contexte sous l'Ancien Régime

La châtellenie de Lavieu (cf. fig. 10) était bordée par celles de Montbrison et de Montsupt, au nord ; Saint-Marcellin-en-Forez à l'est ; Marols et Saint-Bonnet-le-Château, au sud et l'Auvergne à l'ouest. Son territoire était morcelé par de nombreuses

18| Documents relatifs à l'achat de la terre et vicomté de Lavieu (1696) ; Archives SHA de la Diana, 2A7
19| Acte de notoriété émané des officiers de la châtellenie de Lavieu sur les limites de la châtellenie du 28 janvier 1741 ; Archives SHA Diana

seigneuries laïques (châteaux) ou religieuses : les prieurés de Gumières[20] et de Soleymieux[21] ; les seigneuries et maisons fortes du Poyet[22], Chazelles[23], Rousset[24], Barges[25].

L'église de Lavieu, citée en 1153[26], témoigne de l'existence d'un village et d'une paroisse au XIIe siècle. Les archives situent un habitat à l'intérieur du château dès 1260[27] : *Johanz della Batici, de czo quil a dedenz lo chatel delle Vieu*, avec plus ou moins de précision comme en 1378 une maison et un colombier[28]. En 1333 (cf. fig. 11), les trois éléments constitutifs du site sont mentionnés[29] : le château, le village et l'enceinte *infra castrum, villam et clausuram Laviaci…*

Le premier document retrouvé, renseignant sur l'occupation du château et de ses environs, est le terrier de la châtellenie de Lavieu[30] datant de 1396. Ce document est composé de 140 folis, dont 25 concernent le bourg de Lavieu.

20| Prioratus de de Gomeriis, 978 in Bernard Auguste : Le Grand Cartulaire de l'abbaye de Savigny, tome 2, 1853
21| Charpin-Feugerolles et G.Guigue : Grand Cartulaire de l'abbay d'Ainay, 1885
22| Seigneurie et maison forte 1260 in charte de Forez n°903, art. 188
23| 13 juillet 1334 : Damas Verd de Perers rend hommage au comte de Forez pour sa maison-forte de Chazelles ; Archives Nationales P. 490', 212
24| 1260 Audin della Batici, della mayson de Rousset jurabla e rendabla, AN côte P1402/3, n.1341, art. 71
25| La seigneurie et tour des Barges 1276 in Perroy Edouard : Les familles nobles du forez au XIIIe siècle, 1976
26| Bulles de 1153 et 1250 énumérant les possessions de l'abbaye d'Ainay, de Lyon, extraites du grand cartulaire de l'abbaye, publié par le comte de Charpin-Feugerolles et G.Guigue en 1885
27| Charte de Forez 903, art 72
28| Archives de Beauvoir, fonds de Chazelles dossier 15, 6F763, SHA de la Diana
29| Archives Nationales P493 n°950
30| AD42, série B2034

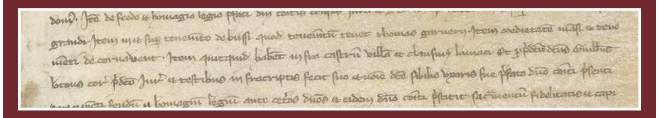

Figure 11 | Archives Nationales, côte P493 n. 950 ; Item quicquid hebent infra castrum, villam et clausuram Laviaci

Son application stricte afin de reconstituer une partie du village, comme cela a pu être fait dans d'autres sites, n'a pas été possible à Lavieu. A cela, nous invoquerons deux raisons.
La première est la conception assez lacunaire et parfois difficilement interprétable de certaines des déclarations. Habituellement, dans ce genre de document, le bien dont-il est question est replacé dans son contexte par l'indication des confins (propriétaire d'un autre bien : maison, grange, jardin, terre… ; voie publique, bâtiment, construction remarquable…). Ceux-ci concernent au minimum les 4 grandes directions (matin, midi, soir, nord) avec parfois des nuances (de matin tendant au midi, par exemple). Pour ce terrier, c'est rarement le cas et il faut souvent se contenter d'une seule ou de deux indications de mitoyenneté. D'autres études ont mis en évidence ces lacunes dans les données issues de documents du XIVe siècle. Ils sont beaucoup moins riches, stricts et ordonnés que ceux des siècles suivants.
La seconde concerne l'emprise du terrier sur le bâti n'englobant pas l'ensemble du village et de la forteresse. Certains noms ainsi que les biens associés, cités parmi les confins, ne se retrouvent pas parmi les déclarants ou bien dans d'autres articles du terrier.

La localisation des biens énoncés dans les articles concernent le bourg, mais principalement situés extra-muros, dans la partie sud de la fortification (cf. fig. 12). Le terme *infra castrum*, habituellement utilisé pour indiqué cette situation de privilège au sein de la fortification est ici absent. Au delà de ses manques et de ses imperfections, ce document est loin d'être inintéressant et il nous fournit de nombreux indications sur la constitution du bourg à cette période : chemins, rempart, portes, maisons…

Onze articles portent sur la localisation de biens confinés par ce qui semble être l'axe principal du village (depuis le marché conduit à l'église saint Jacques) : *domo sua sita apud Laviacum juxta iter tendantur de super Mercadile ad ecclesiam sancti Jacobi ex borea*. C'est d'ailleurs toujours la rue principale du village.
Au moins quatre axes secondaires quadrillent le village : *jouxte le chemin dessous qui va de cette maison à l'église Saint Jacques de matin et jouxte un autre chemin au dessus qui va à la ditte église de soir ; chemin entre deux allant de l'église Saint Jacques de midi ; chemin tendant au Tremollen à travers ; le chemin qui va de la maison dudit Carcavieilli à l'église Saint Jacques de traverse*.

Figure 18-B | le chatiau de La Vieu, détails ; Armorial de Revel, 1452 ; SHA de la Diana

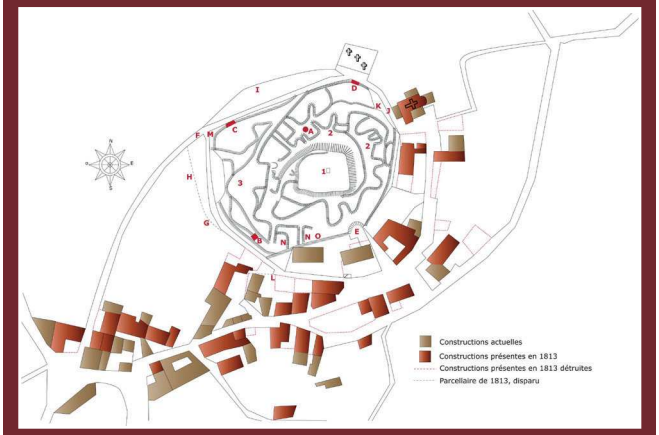

Figure 12 | microreliefs, vestiges et tracé possible de l'enceinte ; DAO M. Busseuil/J. Verrier

Vingt-neuf mentions réparties dans vingt-deux articles font référence à la partie castrale et à ses fortifications. *Castri, castro, castrum,* désignant l'ensemble fortifié est utilisé cinq fois pour accompagner ou qualifier la mention des fossés et de la grande porte. Il est employé quatre fois seul et se substitue aussi à l'église comme destination du chemin venant du marché : *domum altam et basam sitam in castro Laviaci ; iter quo itur de Mercadile ad castrum Laviaci ex manet*. Le terme vingtain, *vintanum*, pour désigner la fortification n'est employé qu'une seule fois. Les termes *mur, muram, murarum* pouvant évoquer aussi cette fortification sont utilisés neuf fois mais jamais il n'est précisé qu'il s'agit de celle ou de ceux du château. Lorsqu'une précision est apportée, elle implique la maison d'un particulier. La grande porte, *portam magnam*, est désignée trois fois, le contexte et surtout l'Armorial de Revel incite évidemment à voir dans ces mentions la grande porte située sous la grande tour carré (cf. fig. 18b). Le fossé du château, *doam castri*, bien qu'il ne soit pas dessiné sur la représentation de Guillaume Revel est cité deux fois directement. Le terme désignant un fossé, *doa*, sans que son appartenance soit précisée est lui présent trois fois, tandis qu'un fossé d'un particulier est mentionné une fois. L'unique mention d'une *aula*, qui à l'époque médiévale était une grande salle pour les réceptions et les audiences du seigneur, *aulas ex mano*, est à remarquer. Elle serait située près de la grande porte mais à l'extérieur du château, près de l'axe principal. Aucun élément de défense, notamment aucune tour n'est citée.

Le terrier met également en évidence des éléments appartenant au monde civil :

• 16 propriétaires sont cités dont 8 sont des répondants ;

• 3 dénominations ou indications de professions : notaire, *maiore*[31], *colombarius*[32] ;

• 18 maisons sont avouées sans précision sur leur partition (haute, moyenne ou basse) et leur statut, néanmoins une maison est indiquée comme couverte de tuiles *cohoperta tegulis* ;

• 21 jardins ;

• 2 *curtils*[33] ;

• 4 granges ;

• 1 cellier ;

• 1 colombier *sita in itinere tendantur de Columbarum Johannis Rougerii domicelli* ;

• 1 place ;

• le marché super mercadile ad ecclesiam sancti Jacobin ;

• 1 four installé près du jardin de la châtellenie super furno et fornagio ville Laviaci ;

• 1 puits près du marché.

Les textes sont ensuite discrets sur l'histoire et le devenir du château ; seuls quelques mentions ou aveux de biens apparaissent. Pour exemple, le 5 juin 1471, Barthélémy Puy, bourgeois de Montbrison, vend une maison haute et basse à Messire Guillaume Basset, curé de Gumières. Cette maison, nommé *estable*, est située dans le château de Lavieu, proche de la grande maison du vendeur et de la place centrale[34].

En 1671[35], le procès verbal des visites des châteaux du comté de Forez évoque la destruction du château de Lavieu, à la fin du XVIe siècle ou au début du XVIIe siècle par ordre du roi Henri IV suite aux exactions commises contre les protestants par les ligueurs. Le site de Lavieu constituait, pour ces derniers, une base de retranchement. Le document donne un état des lieux du site : *« led(it) chasteau entièrement desmoly despuis la fin du dernier siècle, et qu'il n'y a ny auditoire ny prison ny fours ny moulins ny autres bastimens ny estangz ny bois taillis dans l'estendue de lad(ite) seigneurie »*, et que *« sur le sommect de lad(ite) montaigne de Ladvieu, nous n'y avons veu que des amas de pierres et des murs esboulés et renversés au milieu d'une grande et spacieuse enceinte de murailles touttes razées, n'y restant que la moitié de deux tours de lad(ite) enceinte... souvent ouy dire ceux plus anciens de sa paroisse et à ceulx du voisinage que le chasteau fort fut sappé, miné et desmoly apprès l'advenue du Roy Henry le Grand à la Couronne et les troubles et mouvemens de la fin du dernier siècle cessés ce quy fut faict sur les ordres de Sa Majesté et du Gouverneur de la province aussy bien après en plusieurs autres endroitz à cause que durant les ligues civilles les rebelles et ligueurs s'estoient aussi de plusieurs chasteaux et entre autres de celluy dud(it) Ladvieu d'où ils faisoient des courses à la grande foulle et oppression du pays ».*

A partir de cette période, il semblerait que l'habitat intramuros ne soit pas réoccupé et que l'emplacement soit purement et simplement abandonné. Par contre, il subsiste, et sans doute s'étend, sur les pentes et à la base du pic. En effet, les terriers des XVIIe siècle[36] et XVIIIe siècle[37], ne mentionnent plus d'habitat sur l'emplacement

31| Ancêtre, aîné
32| Personne qui s'occupe des pigeons
33| Tènement, bâtiment d'exploitation, jardin
34| Archives SHA Diana 6F763
35| AD42 série B2202 1671 Procès verbaux de visite des châteaux du Forez : Montbrison (f° 2), Saint-Bonnet-le-Château (f°11 v°), Lavieu (f° 13 v°), Sury-le-Bois (f° 14), Virignieu (f° 15 v°), Chambeon (f° 16), Marcilly (f° 10), Châtelneuf (f° 20)
36| AD42, 26 J DEM 3918
37| SHA de la Diana, 1E1-188

du château. Il est laissé à l'abandon et sert de pâturage et de carrière pour le bourg et les villages voisins (cf. fig. 13/14), notamment celui de Chatelville (Chazelles-sur-Lavieu). Les remplois de pierres ornées, de fenêtres à meneaux, pierres moulurées sont nombreux. Citons en exemple, une margelle en pierre sculptée constituant un élément remarquable (cf. fig. 15). Elle est monolithique et mesure 0,57 m de hauteur pour 0,87 m de diamètre ; les parois ont 0,10 m d'épaisseur. Actuellement, cette margelle sert de regard à un système de récupération des eaux de pluie. Un motif sculpté en ronde bosse de rosettes et de fleurs de lys stylisées inscrit dans un cartouche, répété plusieurs fois, orne ses flancs (cf. fig. 16).

Figure 13 | puits de Tremolen

Figure 14 | baie géminée de Chatelville

Figure 15 | margelle de puits

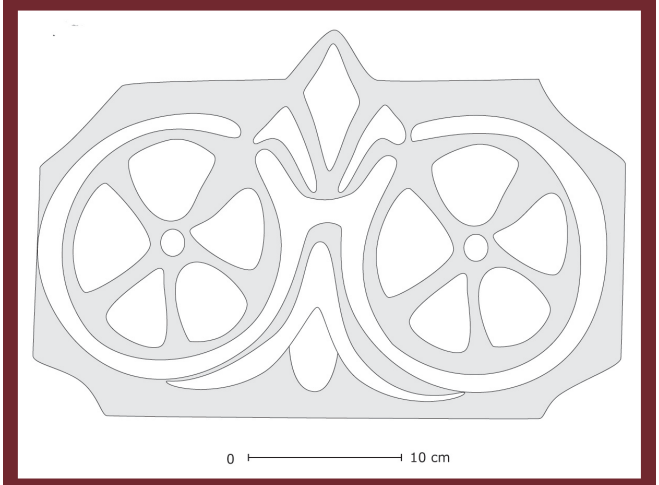

Figure 16 | motif décoratif de la margelle

<<<

<<<

▼ *Figure 22 | bloc de maçonnerie (tour ?) ; Abbé Begonnet, 1907, SHA de la Diana*

▼ *Figure 23 | Lavieu, vue de l'est ; Abbé Begonnet, 1907, SHA de la Diana*

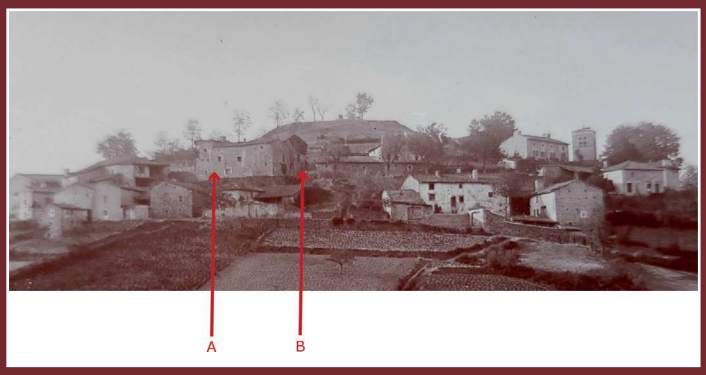

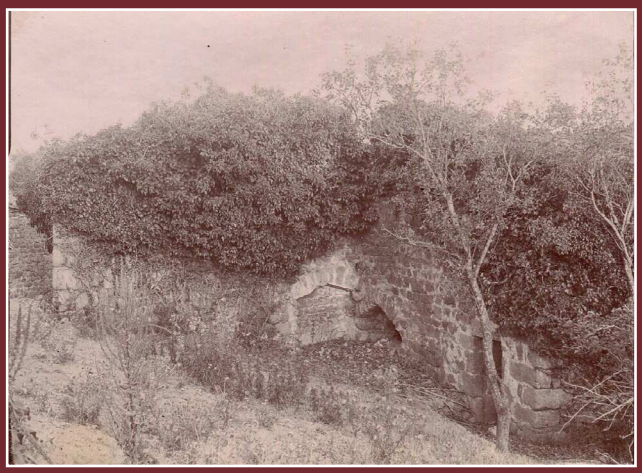

▲ *Figure 25 | base de bâtiment ; Abbé Begonnet, 1907, SHA de la Diana*

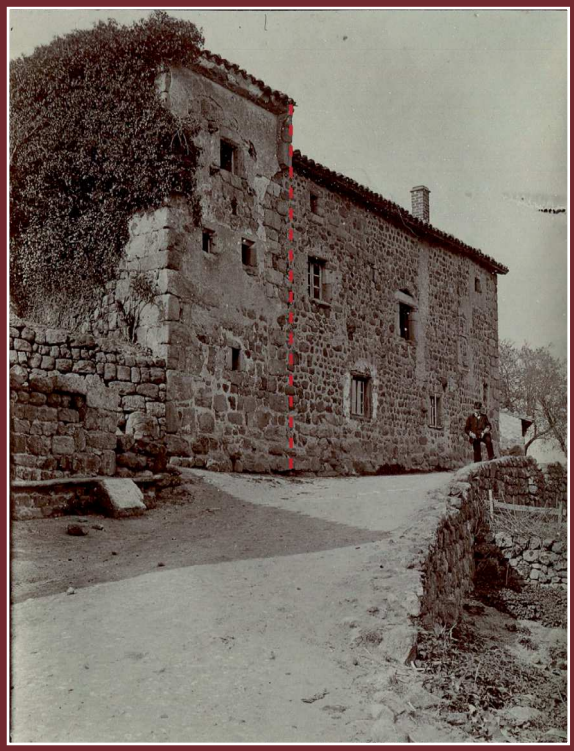

▲ *Figure 24 | maison, ancienne tour carrée ? Abbé Begonnet, 1907, SHA de la Diana*

<<<

▲ *Figure 28 | maçonnerie semi-circulaire en 2018*
▼ *Figure 29 | essaie de positionnement de l'ancien castrum sur le cadastre 1813 ; AD42*

• lors de travaux de réfection du chemin, il y a une quarantaine d'années, un mur « très solide et très épais » (cf. fig. 12, note G) a été détruit, non sans difficultés (témoignages oral) ;
• dans la parcelle, présence d'un talus important (cf. fig. 12, note H) formant une limite parcellaire, en 1813 (cf. fig. 29). La végétation luxuriante empêche les observations ;
• dans un relief très pentu, il existe un mur (cf. fig. 12, note I) dont l'existence est sporadique, servant actuellement de mur de soutènement ; son l'épaisseur et sa structure sont difficiles à estimer ;
• entre (J) et (K), le secteur est largement perturbé par des travaux d'élargissement du chemin. Il y a toute la latitude possible pour le passage de l'enceinte, ce qui conduit à une incertitude sur le tracé exact. Sa conséquence directe est l'impossibilité de savoir si l'église était située en dehors de l'enceinte ou si elle y était incluse complètement ou partiellement (cf. fig. 12, notes J/K) ; cela pourrait correspondre au « mur » proche de l'église (vestige des remparts ?), représentée sur le dessin de 1842 et qui positionnerait l'église hors les murs. Cette hypothèse est renforcée par le terrier de 1396 qui n'aurait sans doute pas pris l'église saint Jacques comme point de référence de l'axe de circulation principal, si elle avait été incluse à l'intérieure de l'enceinte ;
• en 2018, un habitant nous a ouvert sa propriété sur laquelle se trouve un bloc de maçonnerie (cf. fig. 12, note L) ne s'intégrant pas dans l'axe moderne du parcellaire. Il semble plutôt lié au mur repéré en H et G (cf. fig. 30) ;
• en 2018, la rectification du chemin a fait apparaître en coupe, un bloc de maçonnerie lié à la chaux (cf. fig. 12, note M et fig. 31). En le replaçant dans le contexte de l'Armorial de Revel, et en tenant compte de la disposition du site, l'emplacement de ce bloc maçonné pourrait correspondre à celui de la barbacane en avant de la poterne ouest (cf. fig. 18, détail C) ou bien du rempart. Ce bloc mesure environ un mètre de largeur, mesure relative, car nous ne savons pas de quelle façon

cette maçonnerie a été coupée et l'absence de parements visibles ne permet pas d'en savoir plus ;
• en 2018, le décaissement de la butte castrale a fait apparaître deux structures excavées (cf. fig. 12, notes N et fig. 32), probablement des caves creusées dans le substrat granitique. Le report de ces structures sur la carte des relevés des microreliefs correspond à des espaces qui apparaissaient nettement en 2002.
• un mur affleurant et reposant directement sur le substrat granitique (cf. fig. 12, note O). Il pourrait appartenir au mur de l'enceinte.
• les microreliefs sont denses (cf. fig. 12) :

• décalé vers le sud/est, se trouve le sommet basaltique dominant l'ensemble du pic. Il forme un rectangle de 30 mètres par 15 mètres environ (cf. fig. 12, note 1). Il a été légèrement entamé par des extractions sur le côté ouest. Il n'existe aucune trace de partition de la surface, ni aucun élément de bases de murs ou de murailles. Sur les flancs, on retrouve par endroits, des fragments de tuiles. La forme et la position de cette éminence semble correspondre avec celles du donjon central, représenté par Guillaume Revel en 1452 ;

• autour du sommet se dessine une première couronne (cf. fig. 12, notes 2) de ce qui pourrait être des habitats creusés en partie dans le relief. Ces structures sont plus marquées et plus distinctes sur la face nord du pic ;

• une seconde couronne se développe sur les côtés ouest et nord. Les espaces délimités par les microreliefs sont plus grands et dessinent un chemin d'accès qui aboutit à une grande plateforme (cf. fig. 12, note 3) ;
• le chemin, qui fait le tour du pic ainsi que quelques arbres arrachés, ont entamé largement le relief jusqu'au terrain naturel. Les coupes ainsi révélées, permettent de constater la présence d'une très épaisse couche de pierres, mêlées de chaux, de terres, de quelques tessons et de tuiles. Il semble logique que cette accumulation soit le résultat de l'éradication du site au XVIIe siècle.

Figure 30 | bloc de maçonnerie, 2018
Figure 31 | bloc de maçonnerie, 2018

Figure 32 | structure excavée, 2018

Surveillance de chantier

Le relevé détaillé précédemment effectué sur les pentes de la butte de Lavieu en 2002, dans le cadre de la carte archéologique du département, avait fait ressortir une série de creux, de bourrelets et de plates-formes délimitant des surfaces plus ou moins importantes (cf. fig. 12). Bien que très sommaire, le relevé à main levée avait fait apparaître une organisation dans laquelle nous trouvons des passages desservant ces espaces, vraisemblablement des bâtiments (habitations, bâtiments agricoles, hangar, chapits ?) disposés en cercle, contrainte imposée par le relief. Cette organisation s'apparente bien à celle visible sur l'Armorial de Guillaume Revel (cf. fig. 17), bien que l'on puisse douter de la densité importante des bâtiments représentés à l'intérieur de l'enceinte sur ce document.

Les travaux qui ont fait l'objet de cette surveillance se situent en bordure du site, sans doute à la limite de l'emprise du rempart qui n'est pas conservé en élévation ni en soutènement. Son tracé exact n'est pas connu et seul le parcellaire du cadastre Napoléon peut donner une légère indication. Deux zones ont fait l'objet d'observations.

Zone B

La première se situe au nord-ouest du site (cf. fig. 2, note B). Un des problèmes posé à l'aménageur était celui de l'accès au site par une pelleteuse mais aussi par les camions chargés des déblais. L'accès habituel utilisé par un véhicule léger, en passant par le centre du village n'était pas possible pour des raisons de largeur entre les bâtiments situés de part et d'autre de l'axe central de circulation (cf. fig. 2, cheminement rouge), de nuisances par rapport aux habitants et de dégradation possible de la voirie. Il a donc été envisagé d'utiliser un autre chemin existant qui n'empruntait pas le village (cf. fig. 2, cheminement bleu). Des travaux d'élargissement du tracé, le démontage partiel de la toiture d'une maison située à l'embranchement avec la route et des reprises au niveau de la jonction du chemin usuel afin de permettre aux camions de manœuvrer ont néanmoins été nécessaires. Le chemin dont le tracé a été « adapté » est peut-être l'accès que l'on devine sur l'Armorial de Revel (cf. fig. 17). Il passe entre des maisons pour arriver à une poterne protégée par une barbacane. Nous avions noté, lors des prospections de 2002, son empierrement partiel sur une largeur de 2,50 m environ (cf. fig. 12, note F). Lorsque nous sommes intervenus, les aménagements avaient déjà été effectués et nos observations ont donc été très limités. Le chemin avait été élargi et son empierrement disparu, seules quelques plaques empierrées subsistaient, vite disparues après les passages des véhicules.

Concernant le raccordement au chemin, faisant partiellement le tour de la butte, une rectification avait déjà été réalisé (cf. fig.2, note B) dans le relief. Il est utile de noter qu'un ou plusieurs aménagements antérieurs avaient déjà largement entamé ce relief pour le passage des véhicules et la création d'un espace de croisement (ou de parking ?) Une partie de ces travaux a été vraisemblablement effectuée pour un accès routier à la salle des fêtes, c'est en tout cas ce qu'il est possible de discerner sur les photos aériennes anciennes : la plus ancienne, qui date de 1946, montre un accès largement plus modeste.

Cette rectification a fait apparaître en coupe, un bloc

de maçonnerie lié à la chaux (cf. fig. 31), mesurant environ un mètre de largeur relative, car nous ne savons pas de quelle façon cette maçonnerie a été coupée, perpendiculairement ou obliquement. Il n'est pas parementé et nous n'avons pas pu déterminé son orientation, il aurait fallu pour cela entreprendre des travaux de dégagement qui n'entraient pas dans le cadre de notre intervention. Au dessus de ce bloc nous trouvons une quantité importante de terre, de cailloux, de fragments de tuiles formant un remblai confirmant un remaniement antérieur à l'intervention.

En se replaçant dans le cadre de l'Armorial de Revel, et la disposition du site, l'emplacement de ce gros bloc maçonné pourrait correspondre à celui de la barbacane qui devance la poterne ouest (cf. fig. 18, détail C) ou bien du rempart à cet endroit là. C'est une hypothèse car les éléments manquent cruellement pour être affirmatif.

Zone A

La seconde zone se trouve à l'extrémité sud-ouest de la butte (cf. fig. 2, note A). Un nettoyage/déblaiement avait déjà été effectué lors de notre première visite (cf. fig. 33) sur une zone partiellement remaniée par les travaux de la construction de la salle des fêtes et, sans doute avant, afin d'établir le chemin, faisant quasiment le tour de la butte. Ce tracé est déjà présent sur le cadastre de 1813. La zone impactée par la construction de la salle des fêtes en 1971, a été coloriée en rouge sur l'extrait cadastral (cf. fig. 2). La trace de ces travaux était aussi visible dans la coupe apparue lors de cette première intervention, où les traces du décaissement effectué pour installer le bâtiment sont nettement visibles (cf. fig. 33, pointillés rouges).

La terre et le substrat rocheux enlevés lors du nettoyage avaient été déposés sur la butte en attendant leur évacuation par le camion. Une prospection sur ces tas a été effectuée après le lessivage par les pluies. Outre des pierres et de la terre, on y trouvait des fragments de mortier de chaux, une quantité importante de tuiles anciennes (quelques éléments de tuiles à crochet) mais aussi modernes (tuiles plates), une quantité

Figure 33 | état de la zone A lors de notre premier passage
Figure 34 | projet d'aménagement

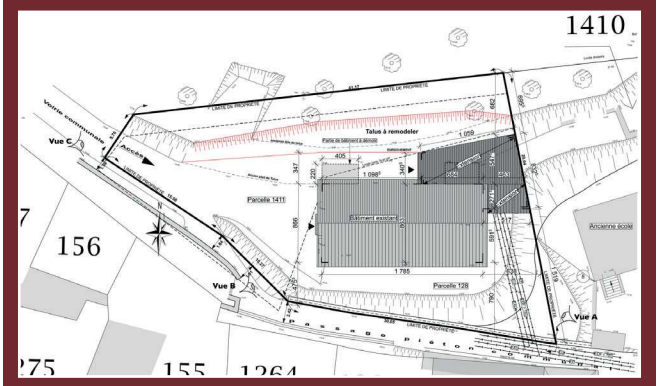

▲ *Figure 35 | état de la coupe de « a » après le premier nettoyage*
▼ *Figure 36 | détail B, après nettoyage*

non négligeable de tessons dont une série est étudiée plus loin, quelques ossements d'animaux et des éléments plus récents (plastiques, verres et capsules métalliques diverses).

La surveillance des travaux de remodelage du talus (cf. fig. 34) a été effectuée suivant deux stratégies, liées à la position de l'engin de TP. Sur la première partie Aa (cf. fig. 2, note a), la pelleteuse était stationnée sur la butte et dégageait/chargeait à partir du haut, ce qui nous permettait d'intervenir sur la coupe entre deux rotations de l'unique camion de chargement. La surveillance a duré un jour et demi. Sur la seconde partie Ab (cf. fig. 2, note b), l'engin de TP était au niveau du bâtiment, intervenant entre ce dernier et la butte. Il n'était pas possible pour nous d'observer quoi que ce soit sans prendre des risques pour notre sécurité. Notre intervention s'est donc limitée à venir constater, régulièrement, hors des périodes de travail de l'engin, les éléments apparus dans la coupe.

Lors du nettoyage préalable, était apparus au niveau de cette coupe, plusieurs éléments intéressants, qui ont été nettoyés, autant que l'instabilité de la coupe le permettait (cf. fig. 35) :
A. le terrain naturel ou substrat granitique dont la consistance est ici peu dense et dont la distance par rapport au niveau de sol est assez variable (de 0,70 m à 2 m). Il n'a pas été possible de terminer si cette différence pouvait être d'origine anthropique ;
B. un ensemble, sans limites bien distinctes, composé par des pierres (granite et basalte), de chaux délitée mélangée à de la terre. Il se trouve à environ un mètre en dessous du niveau du sol lors de l'intervention, mesure approximative car le niveau réel n'existait plus. Le nettoyage n'a pas permis de trouver d'éléments structurés (cf. fig. 36) et nous avons interprété cet ensemble comme appartenant à la destruction possible d'un mur ;
C. un second ensemble sans limites distinctes composé d'une quantité importante de pierres (basalte) mélangé à de la terre et de nombreux

fragments de tuiles de petite taille. Il mesure environ 0,70 m d'épaisseur et occupe à cet endroit tout l'espace compris entre le niveau de sol et le substrat granitique (cf. fig. 37). Il est visible dans la coupe perpendiculaire et recouvre le creusement effectué pour installer la salle des fêtes (cf. fig. 33). Ce dépôt de matériaux est sans doute contemporain de sa construction ;

D. un troisième ensemble, composé de pierres en basalte de taille un peu plus importante paraissant alignées. Comme pour l'ensemble B, nous avons interprété cette structure comme une destruction possible d'un mur ayant glissé (cf. fig. 38). Il est à noté que la couche suivante est située au dessus de cet ensemble ;

E. une couche de tuiles d'environ une vingtaine de centimètres, limitée à l'ouest par l'ensemble B et à l'est par l'ensemble C, passant par-dessus l'ensemble D. Elle n'est pas plane et remonte dans la partie est (cf. fig. 33). Bien que concassées, ces tuiles sont de taille importante et il existe de nombreux vides entre elles qui n'ont pas été comblés par la terre (cf. fig. 39).

L'aménagement dans la zone Aa, a fait rapidement apparaître un bloc plus important de pierre, posée verticalement, que nous avons interprété dans un premier temps comme un piédroit de porte (cf. fig. 40). Au fur et à mesure du décaissement, ce bloc est apparu comme étant beaucoup plus important. L'ensemble B se trouvait du côté ouest du bloc tandis que le lit de tuiles venait s'arrêter à son pied, côté est (cf. fig. 41). L'ensemble D ne semblait pas se poursuivre plus loin car il s'est rapidement effondré au pied de la coupe lors des dégagements par la pelle. La poursuite du nettoyage de la zone s'est poursuivie manuellement, avec un soutien ponctuel de la pelleteuse. Il est apparu que le bloc de pierre n'en était pas un, mais que nous étions en présence d'un ensemble continu creusée dans le substrat granitique. La taille très régulière de l'angle sur les deux faces visibles peut néanmoins laisser supposer que nous sommes bien en présence d'un

Figure 37 | détail C
Figure 38 | détail D, après nettoyage

Figure 39 | détail E, après nettoyage

Figure 40 | structure excavée 1, étape 1 du dégagement
Figure 41 | structure excavée 1, étape 2 du dégagement

Figure 42 | structure excavée 1, étape 4 du dégagement

piédroit. En poursuivant le déblaiement, la paroi du fond puis le sol de la structure excavée sont rapidement apparus (cf. fig. 32 et fig. 42). Dans le seul angle conservé, le sol remonte en formant une sorte de triangle. La structure qui paraît être une cave était largement entamée par les travaux antérieurs et les seules dimensions que l'on peut en donner sont toutes indicatives : 2,10 m de longueur conservée ; 3,30 m de largeur conservée ; 1,20 m de hauteur conservée.

Le report de cette structure sur la carte des relevés des microreliefs correspond à un espace qui apparaissait nettement en 2002 et qui nous avions délimité (cf. fig.43, note 1). Elle était légèrement plus grande à l'époque mais avait déjà été entamée par les travaux d'aménagement de la salle des fêtes.

La surveillance de l'aménagement dans la zone Ab a été limitée à deux visites qui ont effectuées lorsque l'engin de TP ne travaillait pas. Trois éléments notables sont apparus :

1. une seconde structure excavée. Elle est creusée dans le substrat qui est ici situé très proche du niveau de sol. Les dimensions recueillies sont limitées et indicatives : 4,20 m de largeur et 1,80 m. de profondeur (cf. fig. 44). Un nettoyage rapide de la paroi située à l'est a permis de mettre en évidence son creusement dans le rocher (cf. fig. 44). Son remplissage ne comporte pas de plusieurs couches, notamment il n'y a pas cet épais lit de tuiles vu dans la structure n° 1. Le comblement est constitué de terre riche en chaux, de pierres, de quelques fragments de terre cuite (tuiles et tessons de céramique). Reportée sur la carte des relevés des microreliefs (cf. fig. 43, note 2), cette structure pourrait appartenir à une seconde anomalie qui paraissait englober la précédente, le tout formant un ensemble cohérent.
2. un mur affleurant et reposant directement sur le substrat granitique (cf. fig. 45). Bien parementé, il est composé de deux assises (environ 0,40 m de hauteur) et il mesure 0,90 m de largeur. La

stratigraphie à l'ouest est limitée car le substrat est affleurant au niveau de sol actuel. Seules quelques grosses pierres regroupées et posées directement sur le rocher ont été remarquées. S'agit-il d'un contrebutage du mur ou de sa simple démolition ? Côté est du mur, la stratigraphie est composée par 3 couches. La couche supérieure (a) est formée par le terrain remanié. Les deux autres couches (b et c) sont composé de terre mêlée à des pierres dont la couleur varie du brun au jaune. Le substrat granitique (d) est, de ce côté, en légère pente, déclivité qui s'accentue pour arriver à l'élément suivant. Ce mur pourrait appartenir à une autre anomalie de relief détectée partiellement en 2002 (cf. fig. 43, note 3) et pour laquelle nous n'avions pas trouvé la façon dont elle se refermait.

3. le substrat plonge ensuite rapidement et descend à 2,80 m environ, en dessous du niveau de sol actuel (cf. fig. 46). Le remplissage de l'excavation ainsi formée est composé de plusieurs couches dont la composition est proche (terre + pierres (granite et/ou basalte) + fragments de tuiles + chaux et/ou granite délité) mais dont la proportion varie, donnant des couleurs et des textures différentes (cf. fig. 47). Ces différentes couches n'ont pas été détaillées vu l'impossibilité en l'état d'interpréter la stratigraphie et de la relier à des états du site ou à des structures bâties. Le seul élément que nous pouvons mettre en face de cette structure est en rapport avec l'Armorial de Revel (cf. fig. 2, détail b) : compte tenu de la position et de la restitution hypothétique sur le terrain, nous pourrions être en présence d'un aménagement lié à l'accès de la ville et à la grande tour sous laquelle se trouve le porche d'entrée.

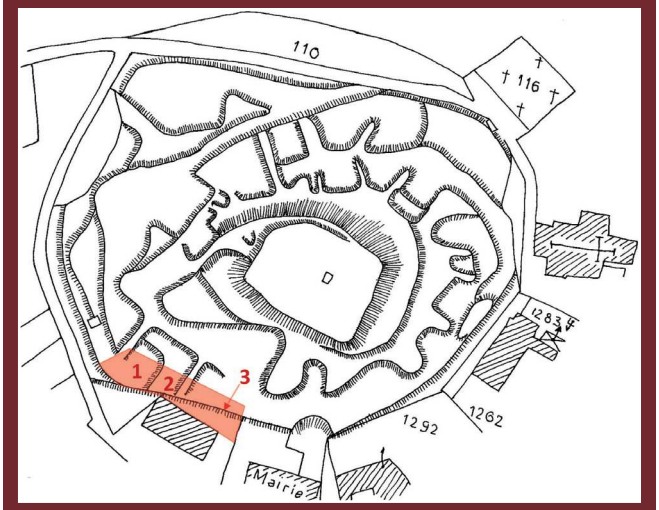

Figure 43 | report des travaux de remodelage sur le relevé des microreliefs

Figure 44 | structure excavée n° 2 ; détail de la paroi

▲ *Figure 45 | base de mur*
▼ *Figure 46 | strate 1*

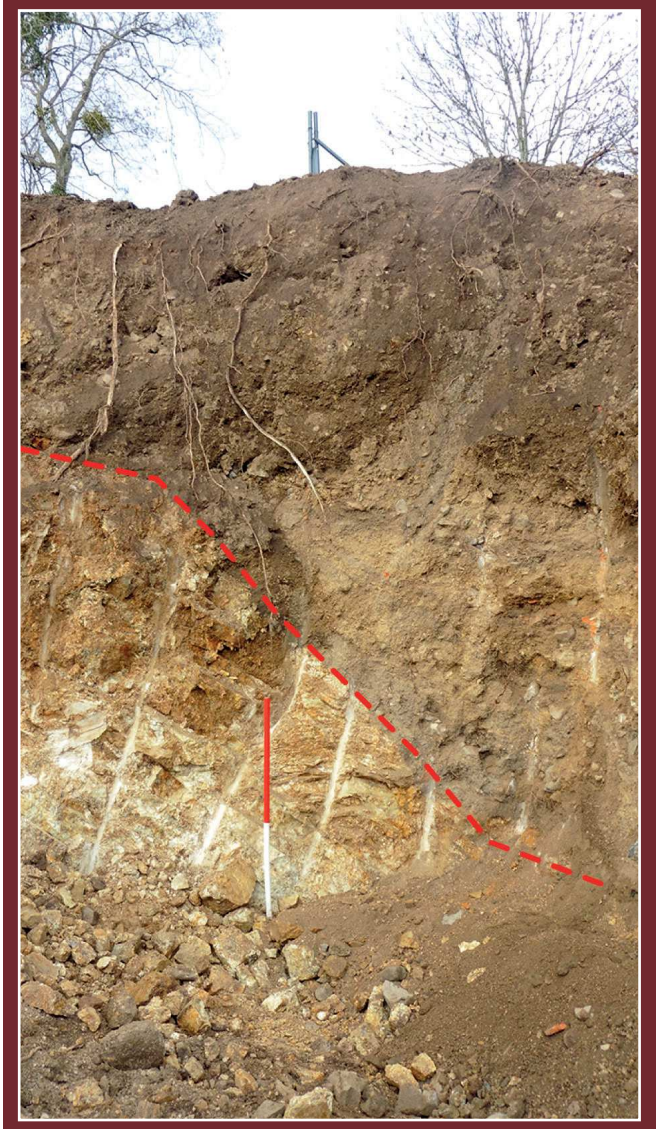

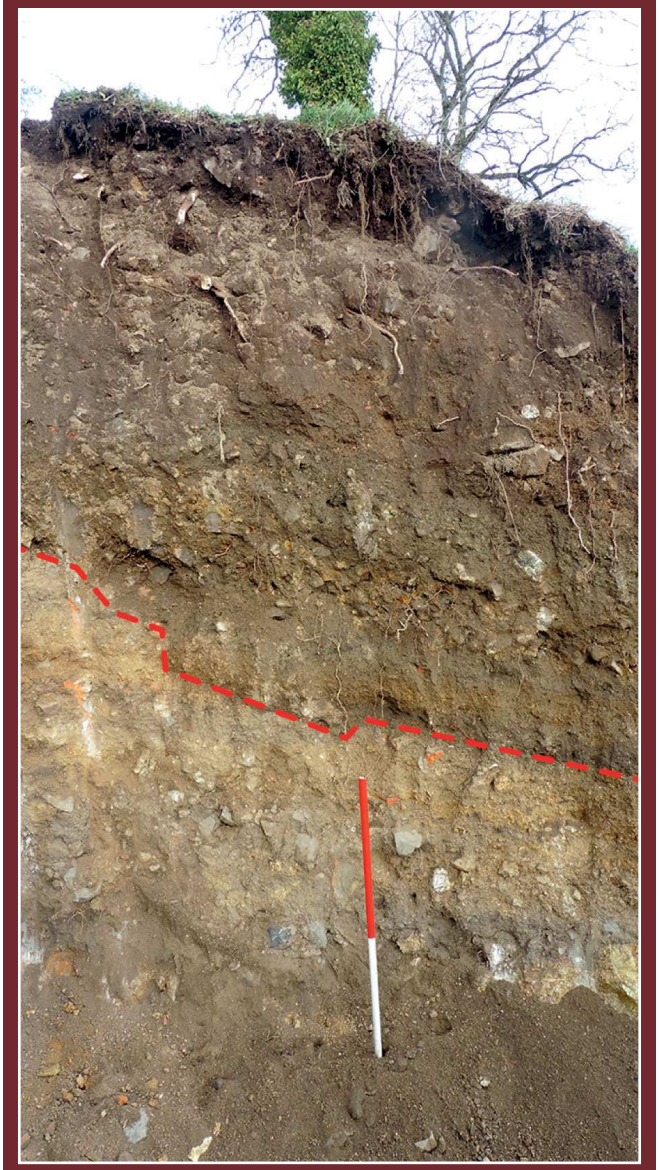

▲ *Figure 47 | strate 2*

Un tracé possible

Les travaux de terrassement de 2018 ont conforté des hypothèses envisagées en 2002 et complété certaines lacunes. Associés aux vestiges encore en place, aux documents iconographiques, et en suivant le cadastre de 1813, au parcellaire ancien conservé, il est possible de proposer en tant qu'hypothèses sérieuses, les emplacements :

• du tracé de l'enceinte (cf. fig. 6 et fig. 29) ;
• de la barbacane (cf. fig. 6, note 1, fig. 29, note A et fig. 31) ;
• de la grande tour carrée sous laquelle se trouve le porche d'entrée à la ville (cf. fig. 6, notes 2/6 ; fig. 24 et fig. 29, note B) ;
• de deux tours (cf. fig. 6, notes 3 ; fig.19/20/22 ; fig. 29, notes C) ;
• du donjon (cf. fig. 6, note B et fig. 29, note D) ;
• de la base du mur d'enceinte (cf. fig. 6, note 4 ; fig. 25 ; fig. 29, note E et fig. 30) ;
• d'un habitat serré entre la muraille et le donjon (cf. fig. 6, note A et fig. 12, microreliefs) ; les structures excavées (caves ?) découvertes en 2018 (cf. fig. 6, note 5, fig. 29, note F et fig. 32) pourraient être liées à cet habitat.

Etude matériel

Le matériel collecté est issu de la surveillance de chantier réalisée dans le cadre d'un décaissement du site castral de Lavieu. Les travaux grossièrement effectués par des engins mécaniques n'ont pas permis d'établir une stratigraphie. Les tessons de céramiques et les fragments de tuiles ont été ramassés dans les déblais et dans le dégagement de deux caves creusées dans le substrat granitique. Afin de réaliser l'étude et la classification, une approche par groupe technique a été retenue (Horry Alban, 2015) : cuisson, morphologie de la pâte céramique, sa texture, sa couleur et les différents constituants pouvant être associés (revêtements, décors…). La fragmentation importante du matériel collecté ainsi que l'absence de stratigraphie ne permet pas d'établir des repères typo chronologiques. Les descriptions des pâtes, des décors et des glaçures sont le résultat de l'observation directe des tranches, surfaces des tessons, et des cassures.

<<<

29 fragments en arborent, à l'intérieur (16), à l'extérieur (11) et sur les deux faces (2). Les céramiques grises sont recouvertes d'une glaçure interne mate répartie uniformément dans des tons de verts : GG1 verdâtre ; GG2 verte clair avec des mouchetures vert foncé ; GG3 vert foncé. Cette dernière est appliquée à l'intérieur et à l'extérieur des deux fragments de panse.

Les glaçures des céramiques rouges présentent sept variations de couleurs :

• RG1, jaune orangée, mate, est présente sur F4 (RG), A3 (RG), et 5 panses. Elle est répartie irrégulièrement sur la face interne des tessons ;

• RG 2, rouge orangée, mate, est appliquée de façon irrégulière sur l'intérieur d'un seul fragment de panse ;

• RG3, marron vert, brillante, recouvre uniformément la face externe d'un fragment de panse et l'interne du F3 (RG) ;

• RG4, vert claire avec des mouchetures vert foncé, mate, recouvre irrégulièrement l'intérieur de deux fragments de panses, du rebord R14 (RG) et de l'anse A6 (RG) ;

• RG5, jaune-rouge sombre, mate, est répartie de façon irrégulière, sur la face externe des deux fragments de panses et des décors D46 (RG), D24 (RG), D25 (RG), D45 (RG) et D46 (RG). Le fragment D47 (RG) comporte, en plus, un décor à la barbotine (bande) beige ;

• RG6, jaune, mate, est présente à l'extérieur des tessons D15 (RG), D2 (RG et D23 (RG) ;

• RG 7, vert jaune, brillante, est appliquée sur la face interne du décor D44 (RG).

Décors (cf. fig. 50/51/52/54/55 et fig. 58/59/60)

Les décorations apposées ou inscrites dans ou sur l'argile des parois sont au nombre de 46. Il s'agit d'adjonction, guillochis, incision, peigné, lissage et composé. Les décor sont majoritairement appliqués sur les panses (40) pour six sur les rebords.

• Adjonction (cf. fig. 60)

La bande d'argile appliquée au rebord ou à la panse et ornée de décor réalisée au doigt (pouce), avec des végétaux (bois) ou une molette est présente sur 25 tessons. La majorité d'entre elle (22) orne la céramique grise (et glaçurée) pour trois sur la céramique claire glaçurée. Ce type de décor est absent sur la céramique rouge (et glaçurée).

Ces bandes sont majoritairement appliquées sur les panses (22) pour trois au rebords. La localisation de ces bandes ne doit pas traduire une esthétique particulière mais s'apparente davantage à un renfort de la structure du pot.

Les adjonctions peuvent être simples, comme les baguettes, ou plus élaborées avec une décoration repoussée à la molette, au doigt, avec un bâtonnet ou avec un ajout supplémentaire de pastille.

Dans notre région, les études récentes montrent que la bande appliquée est présente dès le XIe siècle et se développe au XIIIe siècle. Sa présence diminue à l'orée de l'Epoque moderne mais ne disparaît pas (D'Agostino, 2007). Elle est présente sur les céramiques des états XIVe/XVe siècles à Essertines (Piponnier, 1993) et du Xe siècle jusqu'au XVIe siècle à Couzan (Mathevot, 2016).

• Guillochis (cf. fig. 59)

Le guillochis a la forme d'une incision très fine et peu profonde. Ce type de décor très régulier, souvent exécuté à la molette est présent sur un seul tesson. Dans la région ce type de décor se rencontre du XIe au XVIe siècle (d'Agostino 2007 ; Mathevot, 2016 ; Mathevot/Horry 2017).

• Incision (cf. fig. 59)

Le décor incisé est réalisé en creusant plus ou moins profondément la pâte à l'aide d'un instrument quelconque de bois, de métal ou avec l'ongle. Ce décor est présent sur les céramiques des états XIVe/XVe siècles à Essertines (Piponnier, 1993) et des XVe/XVIe siècles à Couzan (Mathevot, 2016).

• Peigné (cf. fig. 59)

Le décor peigné s'obtient en appliquant sur la pâte un instrument à plusieurs dents. Le décor obtenu est composé de bandes d'incisions fines, profondes

et rigoureusement parallèles. Ce décor est présent sur les céramiques des états XIVe/XVe siècles à Essertines (Piponnier, 1993) et des XIVe/XVe siècles à Couzan (Mathevot, 2016).

• Lissage (cf. fig. 59)

Le lissage est réalisé suivant deux techniques : un bouchon d'herbe ou une languette de bois. Ce décor est présent sur les céramiques des états XIVe/XVe siècles à Essertines (Piponnier, 1993).

• Complexe (cf. fig. 60)

Peu évoqué dans les études, les céramiques à décor complexe portent deux types d'ornementation (15), voire trois (D45 RG). Elles sont présentes sur 16 tessons avec une prédominance d'adjonction associée au décor décrits précédemment. Leur présence peut être rapprochée des décors simples les composant.

Cinq groupes techniques ont été mis en évidence : céramique grise, céramique grise glaçurée, céramique rouge, céramique rouge glaçurée et céramique claire glaçurée.

A. Céramique à pâte grise (cf. fig. 49/50/51)

Panses, rebords et décors forment un corpus important de 122 tessons. Les panses sont présentes avec 96 fragments dont 42 possèdent une épaisseur de 3 à 6 mm P3 (G), 21 ont des traces de passage feu et une épaisseur de 4 à 8 mm P2 (G) dont quatre (P1 (G), P2 (G), P4 (G) et P5 (G) avec amorce de fond globulaire (marmite ?). 33 fragments de panse ont une décoration apposée ou inscrite dans ou sur l'argile des parois.

Les éléments de préhension sont rares avec seulement trois fragments de anses rubanées A2 (G), A4 (G) et A5 (G). Un seul bec tubulaire B1(G) a été collecté.

Les 22 fragments de rebord ramassés sont de type arrondi (4), évasé (6), bandeau (3), à jonc (1), plat (2) et six arborent un décor.

La fragmentation et la collecte éparpillée des tessons rend difficile, voire impossible, la comptabilisation du ombre d'individus et l'identification des formes et des fonctions des céramiques. Néanmoins, le type des rebords, les fragments de panse avec départ du fond, les traces de passage au feu et la faible présence d'anse, sont des indices de récipients pour la cuisson de type coquemar (cf. fig. 61) : récipient à fond bombé apode, bord à lèvre évasée, anse rubanée et panse globulaire peut être daté du XVIe siècle (Horry, 2015). L'unique bec verseur tubulaire évoque plutôt une cruche (cf. fig. 61) avec bord à lèvre évasée arrondie, pas de col, bec tubulaire, une anse rubanée latérale, panse globulaire et fond plat débordant, des XVIe/XVIIe siècle (Horry, 2015). Le rebord R17 suggère une assiette ou un petit plat.

B. céramique grise glaçurée (cf. fig. 52)

Issue de cuisson réductrice, la pâte est granuleuse avec des inclusions de quartz, feldspath, mica (cf. fig. 52), et d'une couleur allant du gris clair au gris foncé. Les quatre tessons sont recouverts d'une glaçure dans des tons de vert.

Les deux fragments de panse sans décor présentent une glaçure interne et externe GG3 de couleur vert foncé P6 (GG3) avec une épaisseur de 6 mm (cf. fig. 49).

Le fragment D4 (GG) conserve des traces de passage au feu. Il est décoré par une adjonction de deux types d'éléments : deux bandelettes fines surmontées d'une bande de cordon digité séparées par un lissage au doigt prononcé. L'intérieur porte une glaçure verdâtre (GG1).

Le fragment D19 (GG) porte un décor à la molette (petits carrés) inscrit en creux sur une bande ajoutée. A l'intérieur s'observe une glaçure verte clair mouchetée vert foncé GG2.

Ces fragments appartenaient, probablement, à un individu ayant une fonction de stockage ou de préparation (panse, D19 GG), de cuisson (D4 GG).

C. Céramique à pâte rouge (cf. fig. 53)

Issue de cuisson oxydante, la pâte est granuleuse avec des inclusions de quartz, feldspath, mica. Ce groupe est le moins bien représenté avec onze tessons dont six panses (deux avec des traces de passage au feu et deux avec des décors), deux rebords, deux fonds et une anse.

D. Céramique rouge glaçurée (cf. fig. 54)

Issue de cuisson oxydante, la pâte est granuleuse avec des inclusions de quartz, feldspath, mica. Ce groupe est représenté par 22 tessons : 17 panses, un rebord, deux anses rubanées et deux fonds.
Sur les 17 fragments de panse, trois portent des traces de passage au feu, neuf une glaçure interne, neuf une externe et six présentent un décor.
La glaçure (cf. fig. 57) est répartie de façon irrégulière, son aspect est majoritairement mat et présente une gamme de couleurs variées. Quatre fragments sont similaires par leur décor et glaçure (D24, D25, D45 et D46). S'ils appartiennent au même « service », malheureusement il n' a pas été possible de faire des recollages. Le tesson D46 porte un début d'anse et semble être une forme ouverte (écuelle, jatte ?). Le décor D47 présente un décor à la barbotine sous forme de bande beige.

E. Céramique à pâte claire glaçurée (cf. fig. 55)

Issue de cuisson oxydante, la pâte est mi-fine, beige avec de rares inclusions de chamotte marron. Trois fragments de panse constituent ce groupe. La glaçure est jaune, d'aspect mat et répartie de façon irrégulière. Les trois décors élaborés ne sont pas fréquemment présents dans les études sauf pour celui aux chevrons (ou palmettes) sur pâte claire glaçurée identifié à Essertines pour l'état XIVe/XVe siècle (Piponnier, 1993) et à Couzan aux horizons XVIe/XVIIe siècles (Mathevot, 2016).

L'absence de stratigraphie et la collecte erratique ne permet pas d'établir une typo chronologie du corpus de céramique de Lavieu. Néanmoins, celui-ci est intéressant car il permet de visualiser un instantané de la vie des habitant du site. Le château est détruit à la fin du XVIe siècle ou début du XVIIe siècle. Cette période peut être considérer comme le terminus ante quem pour la datation du matériel collecté. Si l'on se base sur les référentiels régionaux, les formes et décors situent celui-ci entre les XVe et XVIe siècles.

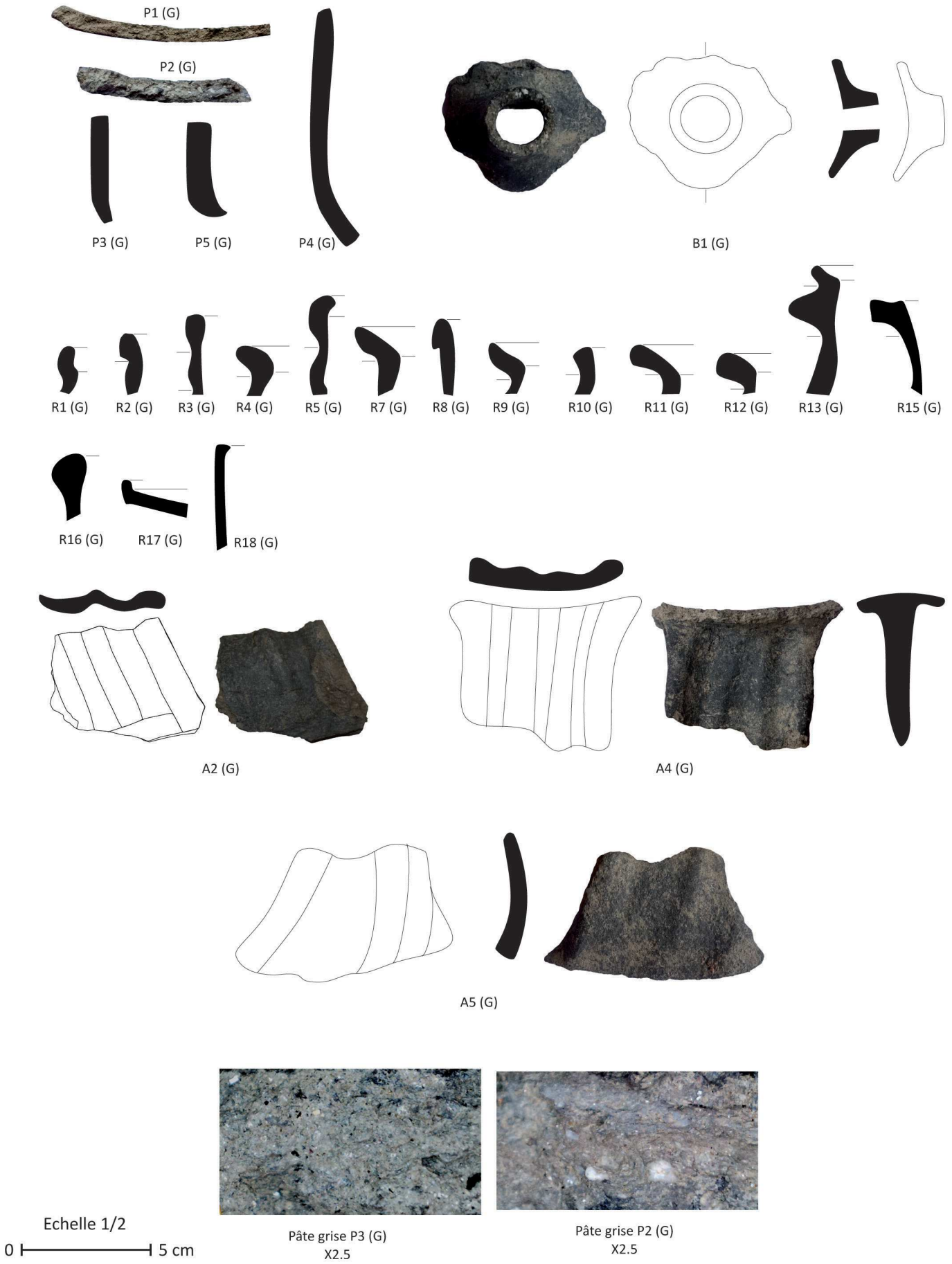

Figure 49 | céramique grise

Figure 50 | céramique grise, décors

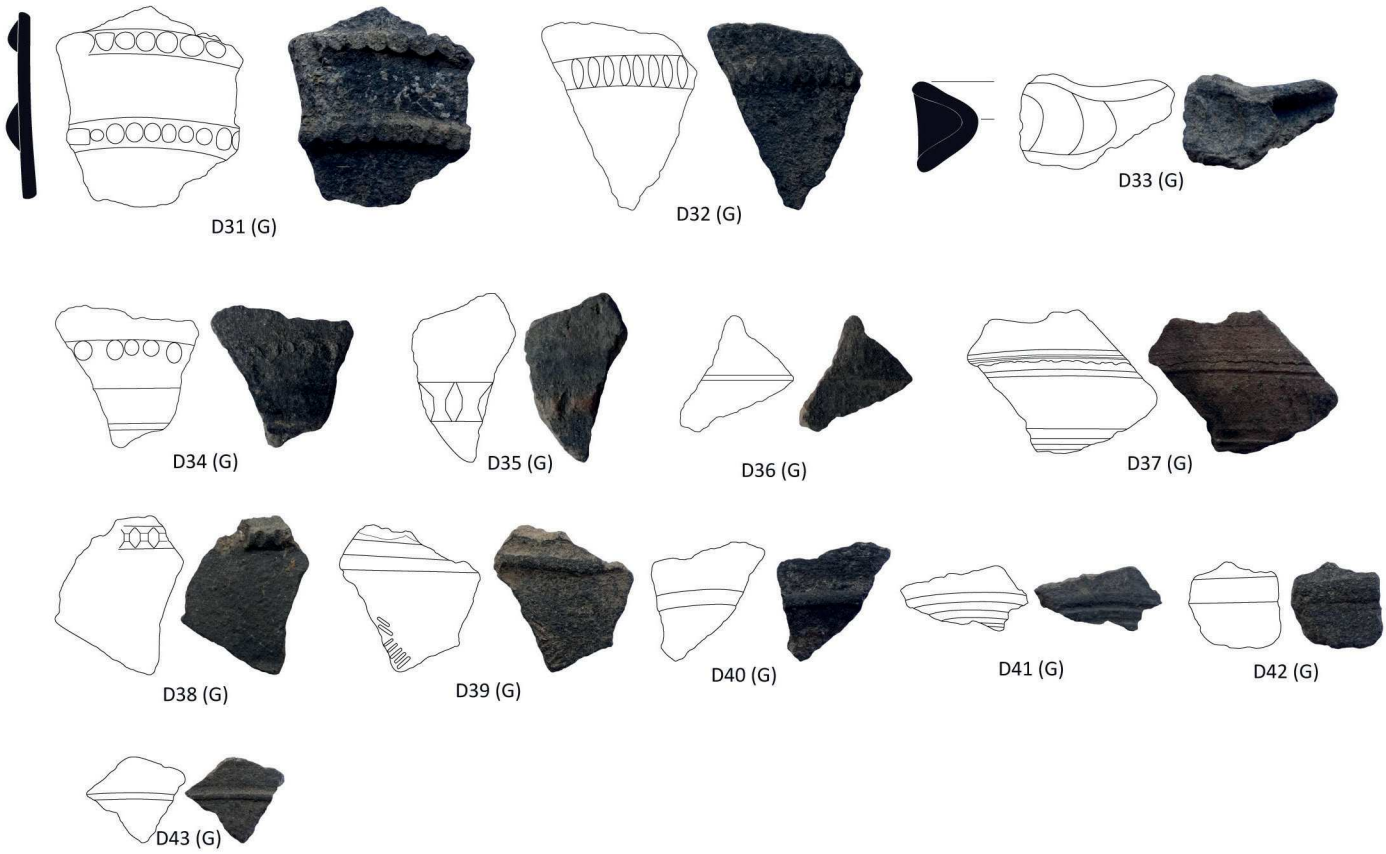

Figure 51 | céramique grise, décors

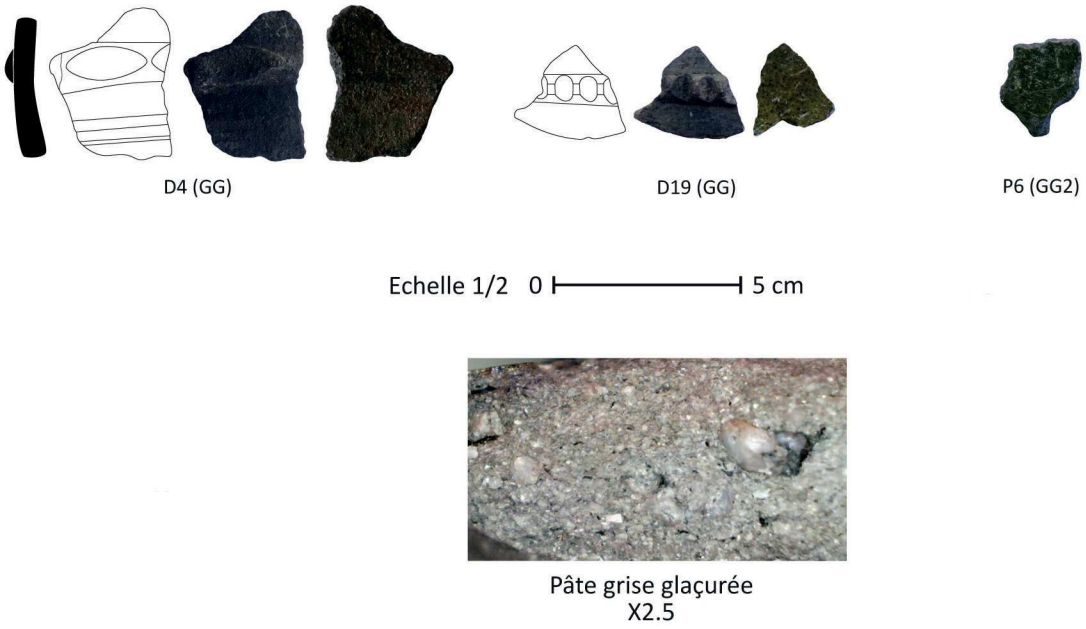

Figure 52 | céramique grise glaçurée, décors

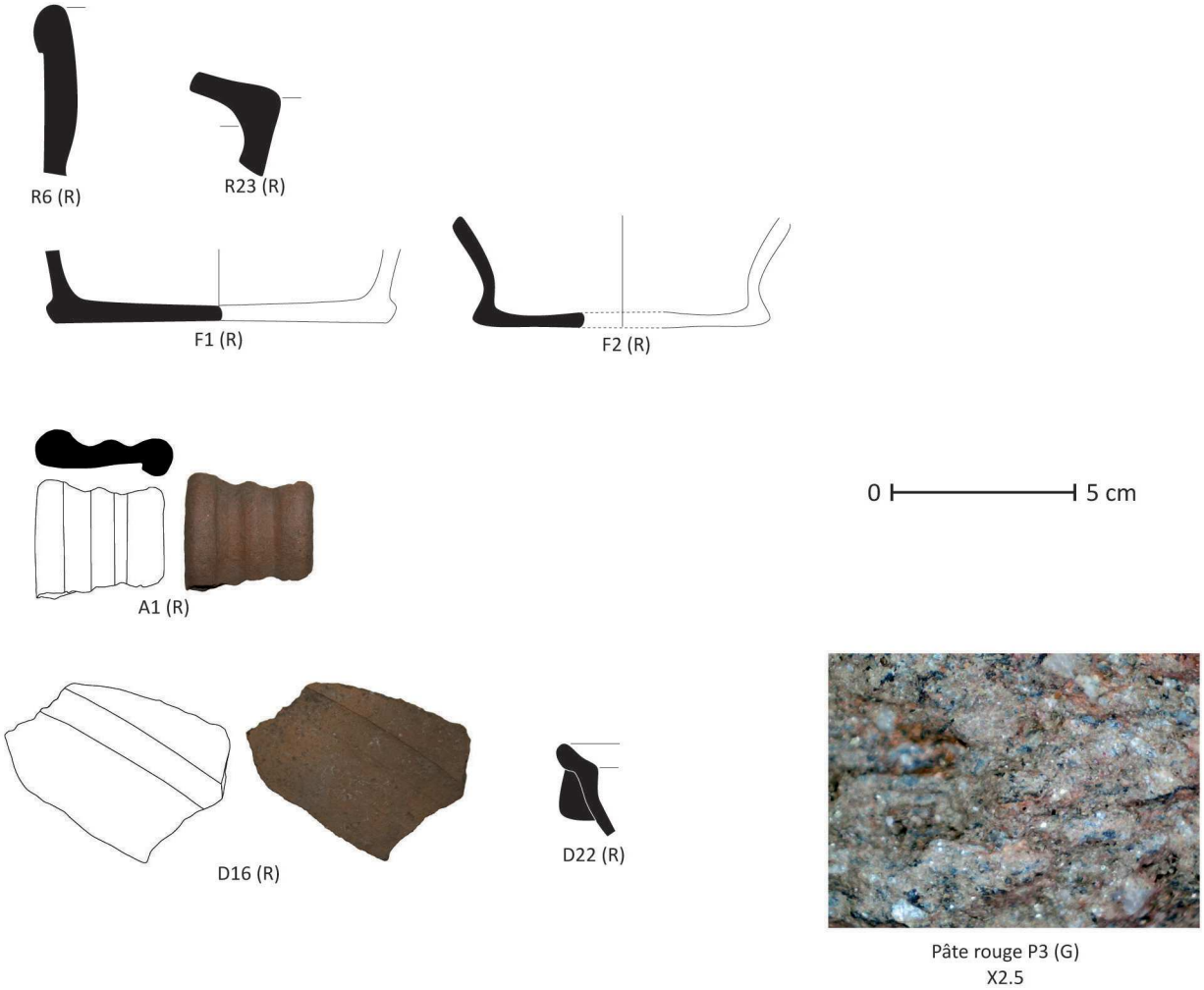

Figure 53 | céramique rouge

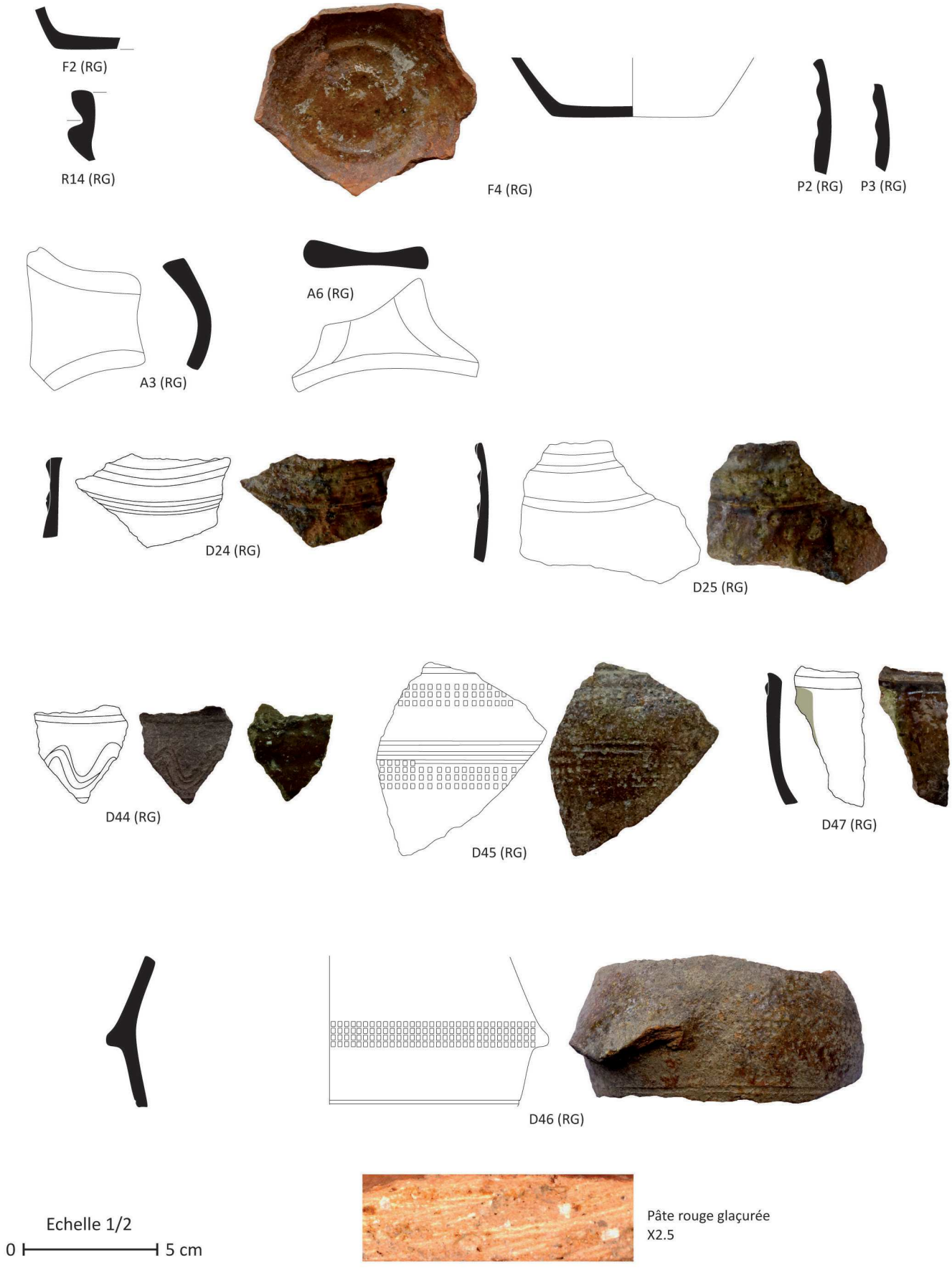

Figure 54 | céramique rouge glaçurée

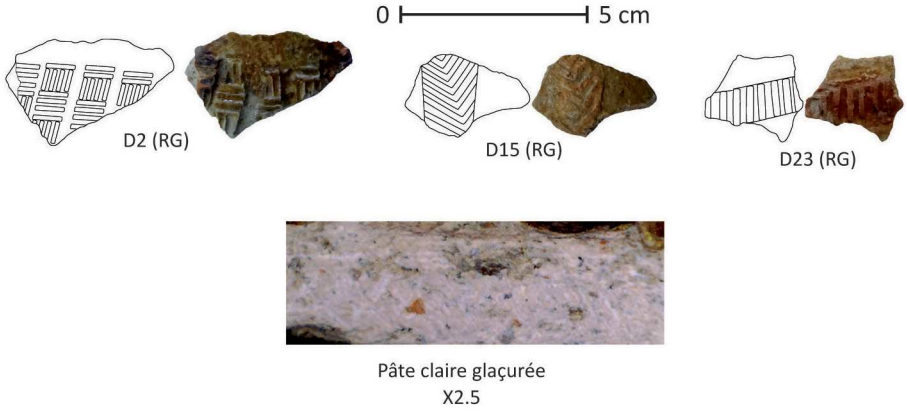

Figure 55 | céramique claire glaçurée

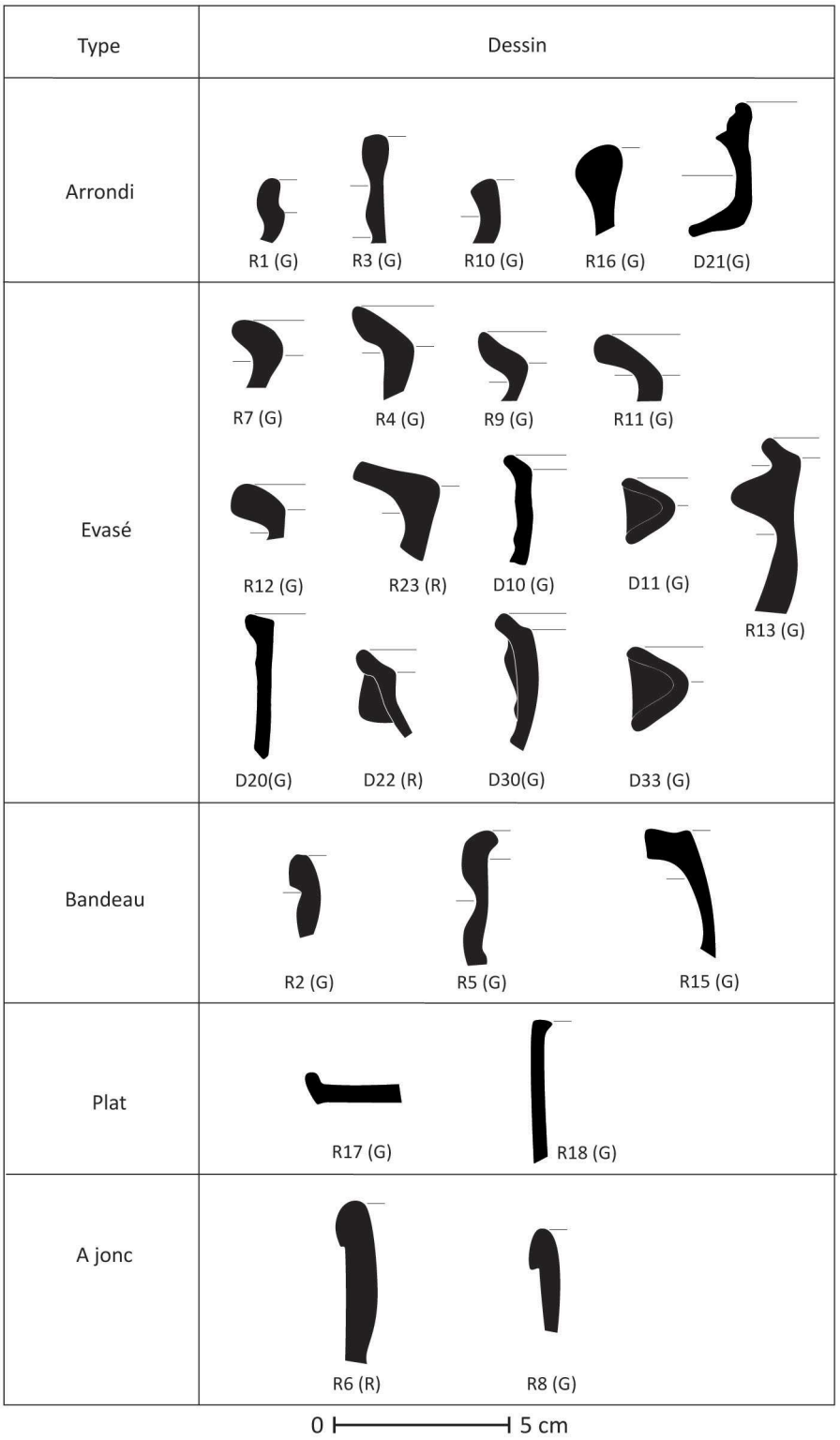

Figure 56 | différents types de lèvres-rebords

Couleur	Photo	Photo	Couleur
verdâtre	GG1	RG3	marron vert
verte clair mouchetée vert foncé	GG2 RG4	RG5	jaune-rouge sombre
vert foncé	GG3		
Jaune orangée	RG1	RG6	jaune
Rouge orangée	RG2	RG7	vert-jaune

0 5 cm

Figure 57 | différents types de glaçure

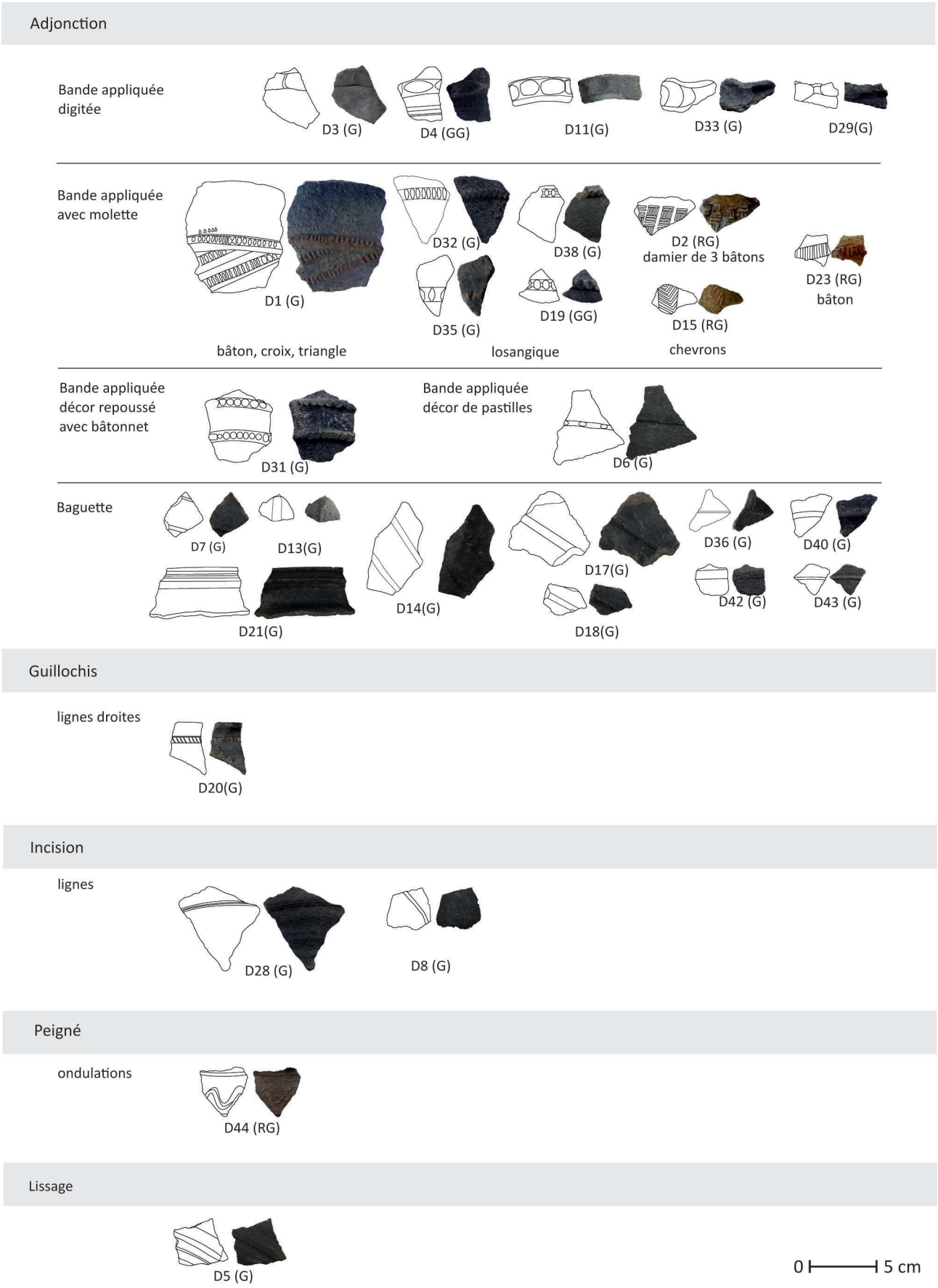

Figure 59 | décors simples

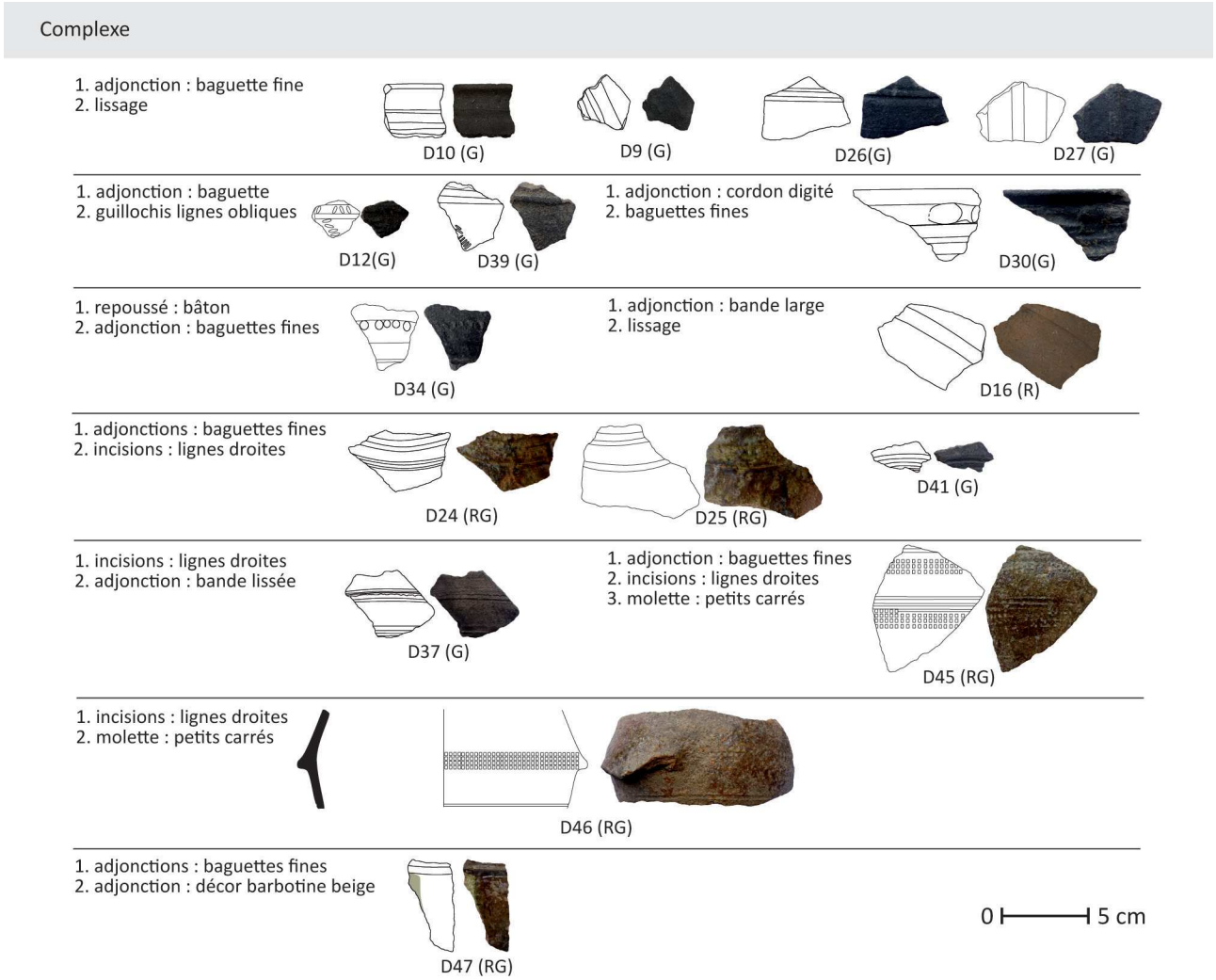

Figure 60 | décors complexes

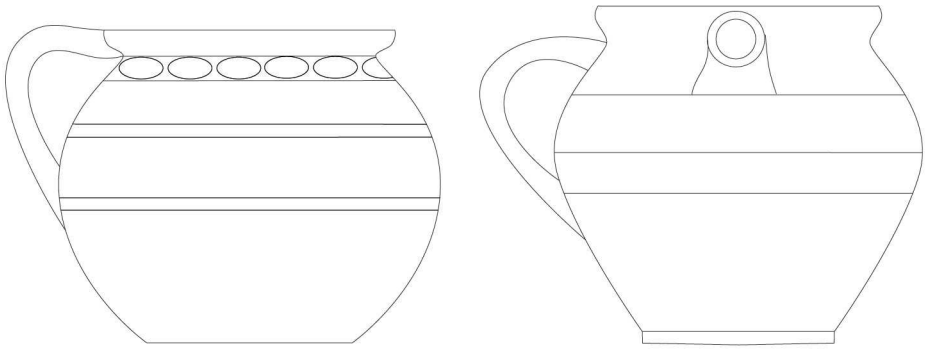

Figure 61 | coquemar et cruche, échelle ¼

<<<

<<

Bibliographie

• Anonyme : Table de comparaison des anciennes et nouvelles mesures, 1801
• Bernard Auguste : Grand cartulaire de l'abbaye de Savigny, 1853
• Busseuil Mireille, Verrier Jacques : Le château de Lavieu, Carte Archéologique de la Loire 2002, rapport d'opération ; Bulletin GRAL n° 13
• Collectif : Carte géologique de Montbrison, 1/50 000, BRGM
• Colombet Lasseigne Claude : Les hommes et la terre en Forez à la fin du Moyen-Age
• Fournial Etienne : Les Villes et l'économie d'échange en Forez aux XIIIe et XIVe siècles, 1967
• Marquet Louis : Le pesage autrefois en Forez, 1960
• Mure (de la) Jean-Marie : Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, Paris, A. Picard, 1860-1897
• Charpin-Feugerolles (comte de), Guigue Marie-Claude : Grand cartulaire de l'abbaye d'Ainay, 1885
• Gonon Marguerite : Glossaire forézien du XVe s. d'après les testaments in Revue de linguistique romane, 1964
• Perroy Edouard : Les familles nobles du Forez au XIIIe siècle, 1976

Archives

SHA de la Diana
• 2A16 : Copie d'un cahier de 42 feuillets écrits contenant procès-verbal de visite de châteaux du 1er mars 1667
• 1E1-188 : Le Poyet (Chazelles-sur-Lavieu) : terrier de 1771 de 297 feuilles, signé David
• 2A7 : Requête de Claude de Damas à l'Intendant pour la mise en possession de la terre et vicomté de Lavieu (1696) ; copies de l'acte d'achat de la terre de Lavieu au profit du comte du Rousset (1696)
• Acte de notoriété émané des officiers de la châtellenie de Lavieu sur les limites de la châtellenie du 28 janvier 1741. Archives Diana
• F18J7A : fond d'Assier
• 1E1-188 : terrier Lavieu
• Archives de Beauvoir, fonds de Chazelles dossier 15, 6F763
• Charte du Forez n° 1386
• Charte du Forez n° 456
• Charte de Forez n° 162
• Charte de Forez n° 1070
• Charte de Forez n° 1202
• Charte de Forez n° 1677, note 1
• Charte de Forez n° 903
• Charte de Forez n° 1485

AD42
• 26 J DEM 3918 : Fond d'Allard
• série H, fond de Journey
• série B2202 1671 : Procès verbaux de visite des châteaux du Forez
• série B2034 : terrier de la châtellenie de Lavieu, 1396

Archives Nationales
• P 1402 3, n° 1341, art. 71
• P 490/3, cote 276
• P 490, cote 212
• P 493 n° 950